



Le 21 janvier 2022, les trois organisations syndicales représentatives de l'IRSN ont rencontré Cédric Bourillet, le commissaire du gouvernement de l'Institut. Nous l'avons interrogé sur 4 points :

1. Moyens IRSN
2. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)
3. Rapport de la Cour des comptes
4. Politique de protection des personnes, des outils et des installations (PPPOI) et Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)

1/ Moyens de l'IRSN

Les organisations syndicales ont questionné Cédric Bourillet sur les moyens attribués à l'IRSN en présentant ce sujet par le liminaire suivant.

Le Président de la République a annoncé début novembre 2021 que la France allait relancer la construction de réacteurs nucléaires (sans préciser de quels types de réacteurs il s'agissait) tout en accélérant le développement des énergies renouvelables. Plusieurs candidats à l'élection présidentielle ont le même discours. Pour beaucoup d'experts, la transition énergétique ne pourra pas se passer à moyen terme de la filière nucléaire pour la production d'électricité. Une chose est certaine, que ce soit pour les réacteurs en cours de fonctionnement ou pour ceux à venir, la sûreté des réacteurs doit être garantie. Les incidents en cours sur plusieurs centrales montrent comment ce sujet est sensible. Il convient de doter les organes de contrôle des moyens nécessaires. Pour l'IRSN, cela veut dire garantir un budget qui permette une expertise indépendante et de qualité qui s'appuie sur une recherche validée par la communauté scientifique, en sûreté nucléaire et en radioprotection.

Depuis plusieurs années, nous constatons une baisse régulière et cumulative de notre budget (moins 10% entre 2013 et 2019 sans même tenir compte de l'inflation), qui rend, de l'aveu même de la cour des comptes, impossible sa soutenabilité. Ces baisses ont conduit l'IRSN à prendre des mesures pour atteindre l'équilibre budgétaire comme une réduction des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou la vacance d'une partie des postes. La baisse de la contribution acquittée par les exploitants nucléaires est une réalité, et nous ne savons pas si l'Etat continuera de la compenser en relevant la subvention. Une projection récente prévoit un déficit cumulé de plus de 17M€ de 2021 à 2024. Il convient de redonner rapidement à l'Institut la capacité à remplir durablement ses missions.

Concernant les effectifs, même si l'année 2021 a été atypique, nous notons que beaucoup de secteurs ont aujourd'hui une charge de travail élevée voire très élevée de manière continue. Cette surcharge n'est pas propice à fidéliser les salariés, alors même que c'est une des préoccupations majeures de l'Institut. Là encore, il convient de donner les moyens à l'IRSN pour que les salariés puissent remplir leurs missions dans de bonnes conditions et tenter de limiter le turnover, surtout chez les nouveaux embauchés. Mais, avant de fidéliser, il faut attirer des candidats. Et pour cela, il convient aussi de donner les moyens à l'IRSN de mettre en place une grille attractive, sans pénaliser le personnel en place. Il convient en particulier de permettre à chacun une évolution salariale satisfaisante. Les Augmentations Individuelles ne permettent pas à la fois la reconnaissance du travail et des gains de compétences qui pour beaucoup sont conséquents. Depuis 2010, les salariés de l'IRSN ont obtenu une seule Augmentation Générale, de 0,5%. En 2021, l'inflation a été très forte. Il conviendra donc d'en tenir compte également, au risque de voir le climat social se dégrader, comme c'est le cas au CEA.



La réponse de Cédric Bourillet sur ce sujet est la suivante :

Concernant les finances de l'IRSN, il n'a pas d'inquiétude à court terme. La trésorerie de l'IRSN est saine. Le plan de relance sur Cadarache a été le bienvenu. Il est plus inquiet sur le moyen terme car tous les ans l'IRSN consomme ses réserves pour pallier les pertes comptables, et il risque à terme d'avoir des difficultés pour répondre à tous les besoins. Il a demandé à l'IRSN de faire un état de la soutenabilité budgétaire de l'IRSN à 3/5/10 ans. Une réunion des services de l'Etat concernés sera réalisée en février sur ce point pour établir ce qui s'impose. Il pense qu'avec les élections présidentielles à venir, aucune décision ne sera prise en février et qu'une nouvelle réunion sera organisée à l'issue des résultats. Il est bien évident que le résultat de l'élection aura une incidence et sera l'élément dimensionnant. Concernant le financement de l'IRSN, il s'attache à ce stade à ce que le montant des recettes soit au moins constant, et ce quel que soit le type de financement (subvention ou contribution). Il a conclu en disant que le financement de l'IRSN devrait augmenter si la reprise du nucléaire se concrétisait et qu'il défendrait cette position.

Sur les effectifs, il a indiqué que le dépassement constaté fin 2020 avait pu introduire le doute dans la gestion de l'IRSN et avait nécessité des mesures fortes. Pour autant, il estime que l'IRSN a bien réagi. Il a précisé que, depuis qu'il suit l'IRSN, le plafond d'emploi autorisé n'a pas baissé. Sur ce point aussi le résultat des élections va peser. Quant à l'attractivité, il juge que ce sujet restera d'actualité quel que soit le plafond d'emploi. Il pense qu'il faut plus globalement redonner de l'attractivité à la filière nucléaire, notamment en allant la défendre dans les écoles et universités et en faisant revenir des étudiants dans ce domaine. Pour l'IRSN, il dit que la lisibilité des parcours professionnels (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP)) doit être clarifiée et que le salaire est aussi un point à regarder.

Les organisations syndicales ont bien-sûr abordé la question des augmentations de salaire, en rappelant que depuis 2010 il n'y avait eu qu'une seule augmentation générale de 0,5% et que l'inflation pour 2021 était très élevée (+2,8%).

Cédric Bourillet a rappelé que le budget n'était pas techniquement rattaché à sa Direction et qu'il n'était pas informé du cadrage donné au directeur des entreprises qu'il suit. Il a néanmoins indiqué qu'il avait contacté le ministère du budget pour connaître leur position pour 2022, notamment au regard de la très forte inflation. Il semblerait que Bercy ait indiqué que le cadrage tiendra compte de cette donnée et que nous pourrions retrouver un niveau d'augmentation au moins égal à ce que nous connaissions les années précédentes. Il n'a pas cité de valeur mais il a indiqué que le cadrage devrait arriver prochainement à l'IRSN. La question d'une augmentation générale a été abordée et il n'y semble pas opposé au regard de la forte inflation. Les OS ont fait savoir qu'elles souhaitent que le cadrage permette la mise en place d'une augmentation générale importante tout en maintenant une enveloppe suffisante pour les augmentations individuelles.



Les organisations syndicales ont également abordé la situation du réacteur Cabri.

Cédric Bourillet a précisé qu'à ce stade aucune décision définitive n'avait été prise. Si l'IRSN défend de faire 6 essais dans Cabri (comprenant l'essai de qualification réalisé en 2019) puis d'arrêter le programme, la décision définitive ne sera prise d'après lui qu'après les élections. En effet, cette décision se fera à partir de choix techniques mais aussi en prenant en compte le contexte politique du programme de recherche nucléaire français. En effet, il a rappelé que Cabri était le dernier réacteur de recherche en France et que la première divergence du RJH n'était pas attendue avant plusieurs années. Aussi, il se pourrait que certains veuillent que Cabri continue de fonctionner. Ce qu'il défend, c'est que le budget de l'IRSN ne doit pas supporter seul la poursuite de Cabri et surtout les possibles nouveaux aléas. Aussi, si les 5 essais du programme Cabri CIP se font, il veut que l'Etat s'engage sur un « filet financier de sécurité » pour que, en cas de nouvel aléa technique, les coûts soient pris dans ce filet et pas dans le budget de base de l'IRSN. Il défend également le principe que si Cabri s'arrête, l'IRSN ne fera pas nécessairement des économies. En effet, la nécessité de mener des essais pour des objectifs de sûreté demeure et sans Cabri il conviendra alors de financer des essais sur des réacteurs étrangers, avec au final un coût également élevé. Aussi, même en cas d'arrêt de Cabri, il conviendra que le budget dédié ne soit pas retiré du budget de l'IRSN.

2/ SPSI

Les organisations syndicales ont questionné Cédric Bourillet sur le SPSI de l'IRSN en présentant ce sujet par le liminaire suivant.

A l'heure où l'IRSN cherche à faire des économies, les organisations syndicales ne comprennent pas la position du gouvernement concernant la réhabilitation du bâtiment O2 à Fontenay. En effet, il a été démontré lors de la construction du SPSI de l'IRSN que l'amortissement de cette réhabilitation était rapide et permettait donc à terme des économies substantielles. De plus, elle aurait du sens pour la qualité de travail et la sécurité des salariés ainsi qu'en termes de développement durable puisque qu'elle permettrait la fermeture de plusieurs bâtiments qui sont de véritables gouffres financiers par leur consommation énergétique et leur maintenance. Aussi, pourquoi l'Etat ne donne pas les moyens à l'IRSN de mener à bien cette opération ?

La réponse de Cédric Bourillet sur ce sujet est la suivante :

Cédric Bourillet a indiqué que nos arguments étaient censés et que ce sujet était déjà inclus dans le SPSI de l'IRSN. Il nous a dit qu'il pensait que les équipes IRSN n'étaient pas en mesure de suivre en même temps la construction du bâtiment de Cadarache et un autre projet de rénovation de cette ampleur. Il a redit que l'urgence pour 2022 était de se battre pour préserver les moyens de l'IRSN mais il s'est engagé à instruire le projet de rénovation du bâtiment O2 dès 2023. Il a néanmoins précisé que le ministère du budget est très prudent concernant l'argument des économies à venir. En effet, l'expérience montre que beaucoup d'organismes s'engagent à ce que les économies réalisées soient redonnées à l'Etat mais demandent à les conserver à l'issue des travaux.



3/ Cour des comptes

Les organisations syndicales ont questionné Cédric Bourillet sur le rapport de la Cour des comptes. Nous avons rappelé notre étonnement sur le fait que le rapport ne soit pas rendu public et précisé que nous n'avions à notre disposition que la lettre adressée par le premier Président de la Cour au Premier ministre et la réponse du Premier ministre. C'est pourquoi nous souhaitons connaître sa position sur ce rapport dont il est destinataire.

La réponse de Cédric Bourillet sur ce sujet est la suivante :

Cédric Bourillet a indiqué en premier lieu que le rapport indiquait que l'Institut remplissait toutes ses missions. Il a retenu 6 points qui lui paraissent importants :

- Le fait que le rapport jugeait que la soutenabilité budgétaire de l'IRSN n'était plus assurée ;
- Le point sur Cabri, où la Cour demande qu'une décision sur la trajectoire soit actée ;
- La demande que l'IRSN se dote d'une réserve stratégique de dosimètres ;
- La demande de renforcer la transmission automatique à l'IRSN et l'ASN des données des installations en cas d'accident ;
- Le non-respect des règles des marchés publics, ce qui a même conduit la présidente de la Cour à adresser un courrier personnel au DG le sommant de mettre en place un plan d'actions immédiat pour revenir à une situation normale ;
- Les demandes d'économies que doit réaliser l'IRSN. Sur ce point, la Cour juge que le train de vie de l'IRSN est élevé et qu'il y a des sources d'économies, sans donner de chiffre précis. Il a cité par exemple la distribution de goodies ou des événements de COM. Un point a été soulevé sur le temps de travail dont la Cour estime que le volume n'est pas respecté (les OS ne voient pas très bien sur quelle base les auditeurs ont pu se prononcer).

Les organisations syndicales ont souhaité revenir avec lui sur une des recommandations de la Cour qui est citée dans le courrier envoyé au Premier ministre, de donner une lisibilité aux moyens consacrés à la sûreté nucléaire (IRSN, ASN et ASND), compte-tenu des positions de l'ASN en matière budgétaire.

La position de Cédric Bourillet est claire : ne pas changer l'équilibre actuel du binôme ASN/IRSN qui fonctionne très bien. Il ne souhaite pas de programme de recherche spécifique à l'ASN et pas de rapatriement d'une partie du budget de l'IRSN à l'ASN. Il a indiqué que transférer une partie du budget de la recherche de l'IRSN à l'ASN reviendrait, en raison des affectations budgétaires, à réduire le budget de recherche de la France, ce qui n'est pas possible en termes d'affichage.



4/ PPPOI et HATVP

Les organisations syndicales ont souhaité aborder deux points que nous considérons pouvant être des freins à l'attractivité de l'IRSN :

- le fait que quitter son poste pour une place dans le secteur privé « concurrentiel » requiert l'autorisation de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), sans clause de non concurrence ;
- le fait que les salariés sont soumis très régulièrement à un criblage du CoSSeN pouvant conduire à un licenciement, sans accompagnement.

La réponse de Cédric Bourillet sur ce sujet est la suivante :

Cédric Bourillet a indiqué qu'il jugeait ces deux dispositions nécessaires. Sur la HATVP, il a dit que le respect de la déontologie était primordial pour maintenir la crédibilité de l'expertise de l'IRSN. Il a cité des exemples d'organisme dans lesquels le non-respect de ce principe déontologique a conduit à la perte de crédibilité et de confiance des parties prenantes (dont les citoyens) pour les organismes visés. Il a précisé que pour le transfert dans d'autres entités, en tout cas pour des personnes dont les activités pourraient être sensibles, il convenait de mettre en place des passerelles entre l'IRSN et ces entreprises comprenant des garanties fortes de déontologie.

Sur la PPPOI, il a rappelé que la question de la sécurité est légitime et que la détection de situations sensibles est fondamentale. Il comprend notre difficulté et celle des personnes concernées sur le fait que les motifs d'un avis défavorable rendu par le CoSSeN ne soient pas communiqués. Face à la nécessité de ces dispositions, il considère nécessaire que les personnes qui reçoivent un avis défavorable soient accompagnées dans leur reclassement en externe.